



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Debits de boissons

Question écrite n° 9655

Texte de la question

M Jean-Pierre Foucher attire l'attention de M le secretaire d'Etat aupres du ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, charge de l'enseignement technique, sur la necessite de creer un CAP de garcon-serveur de cafe. En effet, a l'heure ou le tourisme se developpe partout en Europe et ou la qualite de l'accueil est un element important, les garcons de cafe ne beneficent pas d'une formation appropriee : tenue, politesse, psychologie de base, connaissance technique des vins et alcools, pratique simple d'une langue etrangere Un niveau minimum de formation conviendrait pour ameliorer la situation de ces personnels et l'attrait de la France a l'egard des touristes. Il lui demande en consequence s'il envisage de creer un tel CAP et dans quelles conditions.

Texte de la réponse

Reponse. - La creation d'un CAP garcon-serveur est envisagee en liaison etroite avec les organisations professionnelles, depuis 1988. Les references de ce nouveau diplome (niveau de competence, contenu de la formation) sont en cours d'elaboration. La mise en place de cette nouvelle formation, qui devrait pouvoir etre preparee notamment par la voie de l'apprentissage, est prevue, en principe, a compter de 1990.

Données clés

Auteur : [M. Foucher Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9655

Rubrique : Hotellerie et restauration

Ministère interrogé : enseignement technique

Ministère attributaire : enseignement technique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 1989, page 695